



Département des Pyrénées Atlantiques

VILLE D'OLORON STE-MARIE

DECISION DU MAIRE

2025 / 75

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

SERVICE EMETTEUR : Direction des Services Techniques

OBJET : Acquisition de véhicules de service

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122.22 et L.2122-23,

VU la délibération n°7 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122.22 susvisé, et ce pour la durée du mandat,

VU l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

CONSIDERANT le plan pluriannuel de renouvellement du parc automobile des services techniques et le besoin d'acquisition d'un véhicule utilitaire tôle,

CONSIDERANT la consultation de plusieurs concessionnaires en date du 16 Juillet 2025,

CONSIDERANT le dépôt d'un cahier des charges simplifié, valant règlement de consultation et cahier des clauses techniques particulière à 4 concessionnaires automobiles locaux

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer le marché à l'EURL CAPACETTE François, 1, rue du Pic d'Arlet, 64400 OLORON SAINTE MARIE

ARTICLE 2 : PRECISE que le montant de l'opération est de 16 200€ TTC

ARTICLE 3 : DIT que le marché sera exécuté dans les délais établis à l'acte d'engagement.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 6 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 7 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- PPDA Diffusion Automobile Oloronaise
- Boy Automobile
- Garage Pestana
- EURL CAPACETTE François
- Direction des Services Techniques
- Service des Finances

Fait à Oloron Sainte-Marie, le 7 novembre 2025

PUBLIÉ LE :

LE MAIRE,

Bernard UTHURRY